|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 2](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 6](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel juin 2019**

Conservation Justice

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en juin 2019 sont les suivants:

* Quatre (04) opérations réalisées par le projet AALF dans les villes de Libreville, Oyem et Tchibanga. Ces opérations réalisées grâce à la collaboration des agents de la police judiciaire et la Direction des Recherches (DGR) ainsi que ceux des directions provinciales des Eaux et Forêts ont permis l’arrestation de onze (11) trafiquants et la saisie de 64,5 kg d’ivoire brut d’éléphant ;
* Deux (02) principales rencontres marquent les activités liées au renforcement et ou à l’application de la collaboration. Il s’agit en effet de celles effectuées avec les députés ont eu lieu à l’Assemblée Nationale. La première consistait pour les députés la Commission de la Planification des Affaires Economiques, de la Production et Développement de l’Assemblée Nationale à auditionner les représentants de Conservation Justice sur leur point de vue quant au nouveau projet de loi portant Code Forestier en République Gabonaise. La deuxième rencontre basée sur la convention d’appui de Conservation Justice au Ministère des Eaux et Forêts consistait à assister le Directeur Général des Forêts et le Directeur Général des Industries ainsi que l’ONG Ma Terre Mon Droit lors de leur audition par les députés de la même Commission de la Planification des Affaires Economiques, de la Production et Développement sur également leur point de vue concernant le projet de loi portant nouveau Code Forestier en République Gabonaise ;
* Le suivi de dix (10) affaires de vingt-quatre (24) trafiquants a enregistré six (06) affaires en délibéré avec treize (13) personnes condamnées pour implication dans le trafic d’ivoire d’éléphant pour des peines d’emprisonnement allant de 4 à 6 mois d’emprisonnement ferme;
* Il y a également eu la formation de plus de quarante OPJ/APJ pendant deux jours sur la réglementation gabonaise en matière de protection de la faune sauvage et la lutte contre la criminalité faunique.

Aussi, il y a également eu plusieurs rencontres des autorités administrative et judiciaire dans le cadre du renforcement de la collaboration.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 09 |
| Investigations ayant menées à une opération | 04 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 42 |

Le mois de juin 2019 a produit quelques résultats en termes d’informations recueillies pendant les missions et d’opérations. Plusieurs missions ont été effectuées par 4 investigateurs à travers différentes provinces de l’Estuaire, Haut-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, Ogooué-Lolo et le Woleu-Ntem.

Au total neuf (09) missions d’investigations ont été organisées dans différentes provinces avec prise de contact de quarante-deux (42) trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 4 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 11 |

Le projet a realisé quatre (04) opérations ce mois de juin et contribué au suivi des procédures en cours de trois trafiquants:

**Le 12/06/2019,** le suivi des enquêtes avec le chef du département investigations, le coordonnateur des opérations et le chef du département juridique a conduit à l’opération d’interpellation de 3 trafiquants en possession de deux pointes d’ivoire de 27,5 kilogrammes. Il s’agit ADA MBA Alex, AKORE Martial et NDONG ODZAGHE Michel Axel. Présentés le 18 juin 2019 devant le Procureur de la République, l’ouverture d’une information va entraîner leur détention préventive en attendant l’issue des enquêtes du juge instructeur.

**Le 07/06/2019**, dans la ville d’Oyem, trois trafiquants ont été arrêtés en possession de deux (02) pointes d’ivoire brut d’éléphant de 16 kilogrammes grâce à la collaboration de Conservation Justice avec les agents de la DGR et ceux des Eaux et Forêts. Il s’agissait des Messieurs DIFFO Hugues Laurent, sujet togolais et MOUGHOLA Coth Flore de nationalité ainsi que Dame AVOME KOKOU Delali de nationalité gabonaise. Présentés au Procureur de la République après leur garde à vue, ils ont été places sous mandat de dépôt avant d’être jugés et condamés à une peine de 6 mois de prison avec 2 mois de sursis.

**Le 15 juin 2019**, quatre (04) trafiquants, tous de nationalité gabonaise, ont été arrêtés dans la ville de Tchibanga avec une (01) pointe d’ivoire brut d’éléphant grâce à l’appui de la police judiciaire et celle des eaux et forêts. Jugés le 21 juin dernier, ils sont en détention préventive en attendant la décision du tribunal correctionnel de séant;

**Le 19 juin 2019**, un (01) trafiquant d’ivoire brut d’éléphant a été arrêté à Tchibanga avec la collaboration les agents de la police judiciaire et ceux des eaux et forêts. Il faut rappeler qu’après plus de deux (02) mois de cavale depuis le 13 avril 2019 dernier date à laquelle un grand trafiquant d’ivoire avait été arrêté à Mayumba en possession de seize (16) pointes d’ivoire brut d’éléphant. Grâce à des informations reçues ce trafiquant a pu être arrêté et mis en détention préventive attendant son jugement en tant que fournisseur des 16 pointes saisies au mois d’avril.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi plusieurs affaires tant initiées ce mois que pendants Depuis dans different tribunaux et rendu des visites de prison.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 10 |
| Nombre de condamnations | 12 |
| Affaires enregistrées | 04 |
| Nombre de prévenus | 24 |

Le département juridique a enregistré sur les six (06) affaires en délibéré de douze (12) trafiquants d’ivoire brut d’éléphant condamnés par les tribunaux d’Oyem, de Makokou, Mouila et Tchibanga:

1. **Cas de PAMBOU Junior** arrêté le 24 mars 2019 à Makokou avec 3 pointes d’ivoire brut de 14,1 kg juge et condamné à 3 mois de prison ferme et 150 000 Francs CFA d’amende;
2. **Cas de OBAME NFOUA et MEFE BE Roland** arrêtés à Libreville le 08 avril 2019 en possession de deux (02) peaux de panthère jugés et condamnés à 60 jours d’emprisonnement ferme, 1 million à titre de dommages-intérêts pour le compte de l’Etat et 100 000 Francs CFA d’amende;
3. **Cas de BEKA MBENG Georgelin, ASSOUMOU MBENG Gustave et OWONO NDEMA Maxime** arrêtés à Mouila en possession de 2 pointe d’ivoire de 12,6 kg le 03 mai 2019. Jugés et condamnés à 3 mois, 2 millions de dommages-intérêts et 100 000 Francs CFA d’amende;
4. Cas de **KOGUE MOUKAMBI Mariette et NZIENGUI Eugene** arrêtés le 6 mai 2019 à Mouila en détention de pointes d’ivoire brut d’éléphant de 12,6 kg jugés et condamnés pour la première à 3 mois don’t un avec sursis et le dernier à 1 mois de prison avec 3 millions de dommages-intérêts;
5. Cas de **MIHINDOU MIHINDOU Ulrich Albin et NZIENGUI MIHINDOU Florian** arrêtés les 7 et 8 mai 2019 pour commercialisation de 2 pointe d’ivoire brut d’éléphant de 2 pointes d’ivoire de 12 KG jugés et condamnés à 3 mois de prison ferme et 250 000 Francs CFA d’amende;
6. Cas de **ISSA MOLOMA et BILIE Sylvain** arrêtés le 4 mai 2019 avec deux (02) pointes d’ivoire brut d’éléphant de 12,6 kg jugés et condamnés à six (06) d prison don’t 2 de sursis, 2 millions de dommages-intérêts et 100 000 de Francs CFA d’amende.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 08 |
| Nombre de détenus rencontrés | 23 |

Des visites de prison ont été organisées à Libreville, Makokou, à Mouila, à Tchibanga et au Woleu-Ntem. En tout, huit (08) visites ont été effectuées ayant ainsi permis de vérifier la détention effective de vingt-trois (23) trafiquants de faune sans oublier qu’il y eu également plusieurs visites effectuées pendant la garde à vue des 11 trafiquants arrêtés ce mois de juin 2019;

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pieces publiées | 42 |
| Télévision | 9 |
| Internet | 29 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 2 |

Le projet a produit 42 pièces dont 29 ont été publiées sur internet, 9 à la télévision, 2 dans la presse écrite et 2 à la radio.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 51 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 40 |
| Collaboration sur affaires | 10 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires.

**Estuaire**:

Il y a eu la rencontre avec le Directeur de la lutte contre le braconnage, la police judiciaire, l'avocat en charge des dossiers, le Directeur de la lutte contre le braconnage, le Chef d’Etat-major de la police nationale, le coordonnateur du CAF, Interpole, la police nationale, le parquet et le cabinet d’instruction de Libreville, les directions générales des forêts et des industries ainsi que Monsieur le ministre des eaux et forêts.

**Ogooué-Ivindo**:

Il y a eu les rencontres avec Mesdames les procureurs et président du tribunal de Makokou, les chefs d’antennes des forces de sécurités provinciales, les conservateurs des parcs de Minkebé et Mwagna.

**Ngounié-Nyanga**:

Il y a eu plusieurs rencontres avec le parquet et le tribunal de Mouila, les chefs d’antenne des forces et de sécurité des deux provinces de la Ngounié et de la Nyanga ainsi qu’avec le directeur provincial des eaux et forêts de la province.

**Woleu-Ntem:**

Il y a eu l’entretien avec le Directeur provincial des Eaux et Forêts, le responsible contentieux et celui de la forêt, le lieutenant de la DGR, un major de la Police Judiciaire, les substituts.

Au total, au moins 50 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Au cours de ce mois de juin 2019, le projet AALF a initié neuf (09) missions d’enquêtes dans cinq (05) provinces, Estuaire, Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo, Nyanga et Ngounié. Ces missions ont permis d'identifier 42 nouveaux trafiquants. Quatre (04) opérations ont été réalisées durant le mois de juin 2019. Ces opération ont permis de mettre la main sur 11 trafiquants d’ivoire brut d’éléphant avec une saisie de 66,5 kg d’ivoire brut d’éléphant.

Dix (10) affaires ont été suivies par les juristes du projet et six (06) audiences de juin 2019 concernant les dix (10) affaires suivies ont vu la condamnation de douze (12) trafiquants de la faune jugés et condamnés aussi bien à des peines d’emprisonnement allant d’un à six mois. Il faudrait rappeler le regret que l’affaire du préfet de Mayumba arrêté le mois dernier avec sa compagne en possession de deux (02) pointes d’ivoire brut qu’ils s’apprêtaient à vendre n’a pas connu une peine d’emprisonnement assez exemplaire. Le fonctionnaire d’Etat n’a eu que 30 jours d’emprisonnement ferme.